



FONCTION PUBLIQUE

LE POUVOIR D'ACHAT : UNE URGENCE SOCIALE

Depuis 2022, l'inflation s'est exacerbée.

L'électricité, l'eau, les mutuelles, les assurances, les franchises médicales, autant de postes de dépenses qui vont encore fortement augmenter en 2024.

Quant à l'alimentation et à l'essence, s'ils ont cessé d'augmenter depuis quelques semaines, leurs tarifs ne sont jamais revenus au niveau de 2020.

Pendant ce temps, le gouvernement refuse toujours la moindre augmentation du point d'indice.

Or, l'augmentation du point d'indice est la mesure la plus égalitaire pour compenser la perte de pouvoir d'achat des agents publics... et leur retraite !

Actuellement, le point d'indice de la fonction publique est de 4,92 €.

Pour sa part, la CGT revendique un point d'indice à 6 €

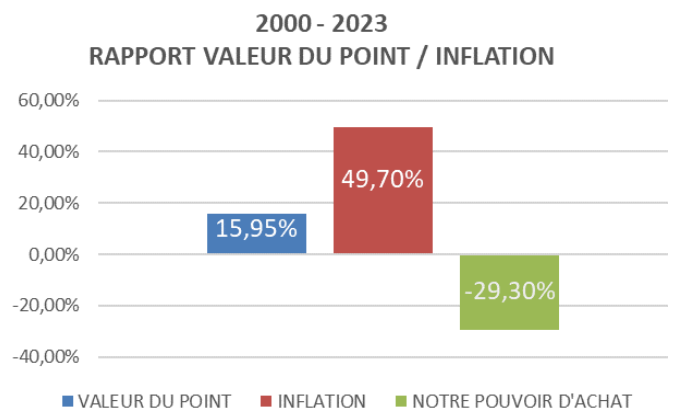
NOTRE REVENDICATION EST-ELLE IRRÉALISTE OU DÉMAGOGIQUE ?

Pour répondre à cette question, il faut regarder l'évolution de notre pouvoir d'achat depuis l'année 2000.

Du 1^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2023, l'inflation a progressé en France de **49,7 %**.

Dans le même temps, la valeur du point d'indice de la Fonction Publique n'a progressé que de **15,95 %**.

Pour garantir notre pouvoir d'achat, la valeur du point d'indice, si elle avait au minima suivi l'inflation, serait aujourd'hui de 6,35566 €.



Un point d'indice à six euros, ça change quoi pour la Fonction Publique Territoriale ?

Ça change tout !

Quel que soit votre filière, votre grade, votre échelon, votre ancienneté dans la fonction publique, l'augmentation de la valeur du point d'indice est LA mesure qui permet un gain de pouvoir d'achat pour tout le monde et qui nous permet de vivre dignement de notre travail.

Et, **contrairement** aux primes Macron et autres RIFSEEP, **l'augmentation du point d'indice est pérenne et compte pour la retraite.**

Alors, un point d'indice à six euros, ça change quoi ?

Avec la CGT, combien j'aurais à la fin du mois ?

ECHELLE C1 AVEC LE POINT D'INDICE A 6,00 €		
<i>Adjoint Administratif – Adjoint Technique – Adjoint du Patrimoine – Adjoint d'Animation – Agent Social – Opérateur des APS</i>		
Echelon	Indice Majoré	Traitement Brut
1	366	2 196,00 €
2	367	2 202,00 €
3	368	2 208,00 €
4	369	2 214,00 €
5	370	2 220,00 €
6	371	2 226,00 €
7	372	2 232,00 €
8	373	2 238,00 €
9	376	2 256,00 €
10	377	2 262,00 €
11	387	2 322,00 €

ECHELLE B TYPE AVEC LE POINT D'INDICE A 6,00 €		
<i>Rédacteur – Technicien – Assistant de conservation du Patrimoine et des Bibliothèques – Assistant d'enseignement artistique – Animateur – Educateur des APS – Chef de service de police municipale</i>		
Echelon	Indice Majoré	Traitement Brut
1	373	2238,00 €
2	374	2244,00 €
3	375	2250,00 €
4	376	2256,00 €
5	377	2262,00 €
6	386	2316,00 €
7	401	2406,00 €
8	420	2520,00 €
9	436	2616,00 €
10	446	2676,00 €
11	462	2772,00 €
12	482	2892,00 €
13	508	3048,00 €

ECHELLE ATTACHE AVEC LE POINT D'INDICE A 6,00 €		
Echelon	Indice Majoré	Traitement Brut
1	395	2370,00 €
2	415	2490,00 €
3	435	2610,00 €
4	455	2730,00 €
5	485	2910,00 €
6	518	3108,00 €
7	550	3300,00 €
8	580	3480,00 €
9	610	3660,00 €
10	645	3870,00 €
11	678	4068,00 €

**Et pour la Fonction Publique Hospitalière,
un point d'indice à six euros, ça change quoi ?**

On vous l'explique page suivante...

Un point d'indice à six euros, ça change quoi pour la F.P.H. ?

Avec la CGT, combien j'aurais à la fin du mois ?

Catégorie C :

Agent des services hospitaliers qualifié de classe normale, agent d'entretien qualifié, Adjoint administratif

Échelon	Durée	Indice majoré	Salaire de base
1	1 an	366	2196
2	1 an	367	2020
3	1 an	368	2208
4	1 an	369	2214
5	1 an	370	2220
6	1 an	371	2226
7	3 ans	372	2232
8	3 ans	373	2238
9	3 ans	376	2256
10	4 ans	377	2262
11		387	2322

Catégorie B :

Aides soignants, Auxiliaires puéricultrices

Échelon	Durée	Indice majoré	Salaire de base
1	1 an ½	373	2238
2	1 an ½	375	2250
3	2 ans	377	2262
4	2 ans	388	2328
5	2 ans ½	401	2406
6	3 ans	414	2484
7	3 ans	429	2574
8	3 ans	444	2664
9	3 ans	461	2766
10	4 ans	485	2910
11		517	3102

Catégorie A :

Assistants socio-éducatifs : Educ Spé, assistant de service social 1^{er} grade / C.E.S.F., Éducateurs techniques spécialisés, E.J.E. 1er grade

Échelon	Durée	Indice majoré	Salaire de base
1	2 ans	395	2370
2	2 ans	409	2454
3	2 ans	420	2520
4	2 ans	431	2586
5	2 ans	445	2670
6	2 ans	457	2742
7	2 ans	470	2820
8	2 ans	487	2922
9	2 ans	507	3042
10	2 ans ½	528	3168
11	2 ans ½	551	3306
12	3 ans	571	3426
13	3 ans	581	3486
14		597	3582

Catégorie A :

Cadres Socio-Educatifs

Échelon	Durée	Indice majoré	Salaire de base
1	1 an	443	2658
2	2 ans	454	2724
3	2 ans	468	2808
4	2 ans	486	2916
5	2 ans	511	3066
6	2 ans	536	3216
7	3 ans	566	3396
8	3 ans	591	3546
9	3 ans	613	3678
10	3 ans	639	3834
11		663	3978

LE 19 MARS, AVEC LA CGT

JE MANIFESTE POUR MON SALAIRE !